



Le Baromètre social 2015 présente, pour la onzième année consécutive, une série d'indicateurs actualisés sur la pauvreté en Région bruxelloise.

Les indicateurs de pauvreté indiquent qu'**un nombre toujours important de Bruxellois vivent dans une situation difficile**. Dans un cadre de croissance démographique et de défédéralisation d'une série de compétences, la Région est confrontée à d'importants défis en termes de logement, d'emploi, d'enseignement, de santé et d'aide aux personnes, comme en témoignent les indicateurs présentés dans ce baromètre.

Approximativement **un tiers des Bruxellois** vivent avec **un revenu inférieur au seuil de risque de pauvreté**. **Plus d'un cinquième** de la population bruxelloise d'âge actif perçoit une **allocation d'aide sociale ou un revenu de remplacement** (chômage ou invalidité), et **un quart des enfants** bruxellois de moins de 18 ans grandissent **dans un ménage sans revenu du travail**. Près de cinq pour cent de la population bruxelloise d'âge actif perçoit un revenu d'intégration sociale ou équivalent, et ce pourcentage est deux fois plus élevé parmi les jeunes adultes. Un cinquième des Bruxellois sont demandeurs d'emploi inoccupés et cette proportion grimpe à près d'un tiers parmi les jeunes, avec de fortes variations selon les communes. Moins de la moitié des demandes pour un logement social sont satisfaites et plus d'un cinquième des Bruxellois évoquent des problèmes de qualité importants concernant leur logement. Parmi l'ensemble des jeunes bruxellois de 18 à 24 ans, environ un jeune homme sur six et une jeune femme sur dix ont quitté prématurément l'école sans avoir obtenu le diplôme de l'enseignement secondaire supérieur. **La situation socioéconomique des personnes influence leur état de santé : la différence d'espérance de vie** entre les résidents des communes les plus pauvres et ceux des communes les plus aisées est de 2,9 ans pour les hommes et de 2,5 ans pour les femmes.

Consulter le [Baromètre social 2015](#)

Le Baromètre social, publié chaque année, fait partie du [Rapport bruxellois sur l'état de la pauvreté](#) comme le prévoit l'ordonnance relative à l'élaboration du Rapport sur l'état de la pauvreté du 20 juillet 2006

L'édition 2015 du Baromètre est uniquement disponible en version électronique.

L'équipe de l'Observatoire se tient à votre disposition pour toutes questions relatives à ce document. Vous pouvez spécifiquement vous adresser à Marion Englert:
menglert@ccc.irisnet.be (02 552 01 55)

